

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2322

27 novembre 2009

SOMMAIRE

ADM Luxembourg S.à r.l.	111417	Librefort A.G.	111456
ADM Luxembourg S.à r.l.	111419	Lunasun S.A.	111424
Alex Thomas SA	111440	Lynceus Financial Consult S. à r. l.	111431
Alex Thomas SA	111424	Martin Weber S.à.r.l.	111431
Alpha Sintered Metals International	111446	Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l.	111441
Beggen Invest Holdco S.A.	111447	Nemo Investments S.A.	111423
Bemol S.A.	111425	Optis S.A.	111440
Borris Plus Holdco S.à r.l.	111415	Pacific Capital S.à r.l.	111432
Cardinal Point Finance S.A.	111430	Parthenon S.A.	111425
Chi Whizz S.à r.l.	111414	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	111411
Crakoukass S.A.	111424	Pharmacos S.A.	111423
DBM Biomass S.à r.l.	111425	Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.	111415
Des Jardins S.A.	111441	Red Lion International Management S.A.	111447
Ebene S.A.	111431	Salon de Coiffure Steff S.à.r.l.	111440
Epopée S.A.	111423	Sasoval, s.à r.l.	111431
Exegeklektik S.A.	111439	Skandinaviska Enskilda Banken S.A.	111447
Exegeklektik S.A.	111439	Skyscraper S.à r.l.	111452
Expanding International Finance S.A.	111410	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A.	111446
Fides Financial Services S.A.	111430	SOMARFI (Société Maritime de Finance- ment) S.A.	111424
Fides Life Office S.A.	111430	Sonoco-Alcore S.à.r.l.	111440
Fluxen S.A.	111456	Sumbo S.A.	111423
GEO Import Export S.A.	111439	The SourceTechdata... S.A.	111438
Germavest Real Estate	111446	The SourceTechdata... S.A.	111438
Grid Architectes S.à.r.l.	111435	Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l.	111436
GRP Security	111418	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	111452
Hirslanden Investments S.A.	111418	Witraloc S.à.r.l.	111410
JER Phoenix Holding	111438	Yves Steffen S.A.	111439
KAP 1 S.à r.l.	111436		
Klaustech Holding S.A.	111419		
Klingelberg Grundbesitz A.G.	111456		
L 1	111435		

Witraloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.954.

L'an deux mille huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernand WICKLER, entrepreneur, né le 2 avril 1942 à Gralingen (Luxembourg), demeurant à L- 8544 Nagem, 11, rue Principale, (propriétaire de 667 parts sociales), agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Monsieur Albert WICKLER; entrepreneur en retraite, né à Luxembourg, le 25 février 1945, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Oudler 58. (propriétaire de 667 parts sociales)

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

2) Monsieur Léon WICKLER, entrepreneur en retraite, né le 10 juin 1938 à Gralingen, demeurant à L- 9089 Ettelbruck, 55, rue Michel Weiter, (propriétaire de 666 parts sociales)

agissant en leurs qualités d'unique associés de la société "WITRALOC S.à.r.l.", avec siège à L- 1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, (RC N ° B 91.954), constituée suivant acte notarié du 28 décembre 1988, publié au Mémorial C page 4013/89.

Lesquels comparants ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1.- Ratification des cessions de parts sous seing privé du 30 septembre 2008 par Messieurs Albert Wickler et Léon WICKLER à Monsieur Fernand WICKLER, annexées au présent acte en vue de l'enregistrement.

Suite à ce changement, la société est devenue une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et le capital social est souscrit par l'associé unique, Monsieur Fernand WICKLER.

2.- Gérance:

Démission de Monsieur Albert WICKLER en tant que gérant.

Sont confirmés comme gérants, Monsieur Fernand WICKLER et Monsieur Léon WICKLER, lesquels peuvent engager la société en toutes circonstances par leur seule signature.

3.- Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour les durées de leurs mandats.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WICKLER F., WICKLER L, WICKLER A., D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 7 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12578. Reçu: douze euros EUR 12,-

Le Receveur (singé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 9 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009142987/39.

(090173328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Expanding International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.797.

Rectificatif du dépôt du 28 janvier 2008 (No L080014985)

Le bilan modifié au 31 décembre 2006, les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009143104/15.

(090172672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

In the year two thousand and nine.

On the twenty-second day of October at 04.30 p.m..

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster. Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group Management II, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B140257,

here duly represented by Mr Sami NUMMELA, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, pursuant to a resolution taken on September 11, 2009 relatively to an increase of the corporate capital of Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B141659, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29th of June 2008, published in the Memorial C number 2414 of the 2nd of October 2008, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on this day, not yet formalized.

II.- The Company has a share capital of three hundred and fifty-four thousand one hundred and eighty-three point eight hundred and fifty-five Euro (354.183.855,- EUR), represented by three hundred and fifteen thousand four hundred and twenty-four point seven hundred and thirteen (315,424.713) Manager Shares and thirty-eight thousand seven hundred and fifty-nine point one hundred and forty-two (38,759.142) Ordinary Shares of a par value of one (1,- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of ten million Euro (10,000,000,- EUR) divided into:

- five million (5,000,000) Ordinary Shares with a par value of one Euro (1,- EUR) per Share; and
- five million (5,000,000) Manager Shares with a par value of one Euro (1,- EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000,- EUR) (comprising the par value of 1,- EUR and a share premium of 999,- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of one Euro (1,- EUR) plus a share premium between EUR 0 and EUR 1, as determined by the Manager.

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on September 11, 2009, the General Manager has decided to increase, within the limits of the authorized capital, the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-three point three hundred and ten Euro (155,423.310,- EUR), in order to raise it from its present amount of three hundred and fifty-four thousand one hundred and eighty-three point eight hundred and fifty-five Euro (354,183,855,- EUR) to the amount of five hundred and nine thousand six hundred and seven point one hundred and sixty-five Euro (509,607.165,- EUR) by issuing:

- twenty-seven thousand three hundred and forty point eight hundred and sixty-three (27,340,863) new Ordinary Shares having a par value of one Euro (1,- EUR) each, issued with a total share premium of twenty-seven million three hundred and thirteen thousand five hundred and twenty-two Euro and fourteen cents (27,313,522.14 EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;

- one hundred and twenty-eight thousand and eighty-two point four hundred and forty-seven (128,082.447) Manager Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of one hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty-three point three hundred and ten Euro (155,423.310 EUR), as well as the amount of twenty-seven million three hundred and thirteen thousand five hundred and twenty-two Euro and fourteen cents (27,313,522.14 EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of five hundred and nine thousand six hundred and seven point one hundred and sixty-five Euro (509,607,165 EUR), represented by four hundred and forty-three thousand five hundred and seven point sixteen (443,507.16) Manager Shares and sixty-six thousand one hundred point zero zero five (66,100.005) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand two hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den zweiundzwanzigsten Oktober um 16.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Sami NUMMELA, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, gemäss eines Beschlusses vom 11. September 2009 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B141659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von dreihundertvierundfünfzigtausendeinhundertdreiundachtzig Komma achthundertfünfundfünfzig Euro (354.183.855,- EUR) eingeteilt in dreihundertfünfzehntausendvierhundertvierundzwanzig Komma siebenhundertdreizehn (315.424.713) Manager-Aktien und achtundreissig-tausendsiebenhundertneundfünfzig Komma einhundertzweiundvierzig (38.759.142) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und einem (1) Euro nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 11. September 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um einhundertfünfundfünfzigtausendvierhundertdreiundzwanzig Komma dreihundertzehn Euro (155.423.310,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreihundertvierundfünfzigtausendeinhundertdreiundachtzig Komma achthundertfünfundfünfzig Euro (354.183.855,- EUR) auf fünfhundertneuntausendsechshundertsieben Komma einhundertfünfundsechzig Euro (509.607,165,-EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- siebenundzwanzigtausenddreihundertvierzig Komma achthundertdreiundsechzig (27.340.863) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von siebenundzwanzig Millionen dreihundertdreizehntausendfünfhundertzwei-undzwanzig Euro und vierzehn Cents (27.313.522,14 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- einhundertachtundzwanzigtausendundzweiundachtzig Komma vierhundsiebenundvierzig (128.082.447) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von einhundertfünfundfünfzigtausendvierhundertdreiundzwanzig Komma dreihundertzehn Euro (155.423.310,- EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von siebenundzwanzig Millionen dreihundertdreizehntausendfünfhundertzweiundzwanzig Euro und vierzehn Cents (27.313.522,14 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von fünfhundertneuntausendsechshundertsieben Komma einhundertfünfundsechzig Euro (509.607,165,-EUR) eingeteilt in vierhundertdreiundvierzigtausendfünfhundertsieben Komma sechzehn (443.507,16) Manager-Aktien und sechsunsechzigtausendeinhundert Komma null null fünf (66.100,005) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf ungefähr sechstausendzweihundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: NUMMELA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2009. Relation GRE/2009/3988. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 3 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009143090/174.

(090172881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Chi Whizz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 121.937.

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Adrian FEACHEM, salarié, né à Cuckfield, Sussex (Grande-Bretagne) le 19 mai 1966 (No. Matricule 19660519591), demeurant à L-3280 Bettembourg, 16, rue Sigefroi.

2) Madame Helena WILLEMS, salariée, née à Nijmegen (Pays-Bas) le 28 décembre 1969 (No. Matricule 19691228447), demeurant à L-3280 Bettembourg, 16, rue Sigefroi.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "CHI WHIZZ Sàrl", (No. Matricule 20062445808), avec siège social à L-3280 Bettembourg, 16, rue Sigefroi;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.937;

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 23 novembre 2006, publiée au Mémorial C de 2007, page 1.622;

et modifiée suivant acte par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 30 mars 2007, publiée au Mémorial C de 2007, page 56.647.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bettembourg à L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.

Deuxième et dernière résolution

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 3 des statuts est à lire comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de HUIT CENT VINGT EUROS (EUR 820,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Feachem, Willems, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 28 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12941. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 novembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009143013/42.

(090173344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.753.

Extrait suite à un contrat de vente de parts sociales

Suite à un contrat de vente de parts sociales signé sous seing privé en date du 22 septembre 2009, entre:

1. Monsieur Diederik Verstraeten, demeurant au 11, Kleine Reinaertdreef, B-9830 Sint-Martens-Latem, né le 31 mai 1948 à Terneuzen (Belgique)

Et

2. La société Saver Holding A.G., avec siège social à CH-6300 Zug, 6, Poststrasse, R.C. Suisse, CH-170.3.008.527-0

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Diederik Verstraeten, demeurant au 11, Kleine Reinaertdreef, B-9830 Sint-Martens-Latem, né le 31 mai 1948 à Terneuzen (Belgique)

déclare vendre à la société Saver Holding A.G., avec siège social à CH-6300 Zug, 6, Poststrasse, R.C. Suisse CH-170.3.008.527-0

100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.753.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009143199/25.

(090173105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Borris Plus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 128.125.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BORRIS PLUS HOLDCO S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.125, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 May 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1431 of 12 July 2007, page 68671. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list thirty-eight thousand (38,000) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at THIRTY-EIGHT THOUSAND EURO (38,000.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.

2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers conferred upon the liquidator. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

111416

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),

as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire demeurant à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") des associés de la société "BORRIS PLUS HOLDCO S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.125, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1431 du 12 juillet 2007, page 686871.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trente-huit mille (38.000) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE-HUIT MILLE EUROS (38.000,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a DÉCIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a DÉCIDÉ d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12976. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143076/124.

(090172654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ADM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.648.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143091/10.

(090173172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Hirslanden Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.803.

Le bilan au 31 décembre 2007 régulièrement approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Agent administratif

Signature

Référence de publication: 2009143095/13.

(090172671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

GRP Security, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: GRP Security, GIA ABANICO et ABANICO SECURITY.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.635.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société à responsabilité limitée "LOR SECURITY, S.à r.l.", avec siège social à Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.421,

ici représentée par:

Madame Ludivine RENAULD, employée, avec adresse professionnelle au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bertrange, le 15 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par sa représentante susnommée, et agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "GRP Security" (la "Société"), pouvant exercer le commerce sous l'enseigne GRP Security, GIA ABANICO et ABANICO SECURITY, avec siège social au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.635,

constituée originairement sous la dénomination de "GIA ABANICO, S.à r.l." suivant acte notarié en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 15 juin 1998 et

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juillet 2009, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-avant, a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) à un montant de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500,- EUR) qui sera représenté, après l'augmentation de capital projetée, par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

La société comparante a déclaré souscrire deux mille (2.000) parts sociales nouvelles et de libérer entièrement chacune de ces parts sociales nouvelles souscrites, sans émission d'une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une conversion d'une créance de la Société envers la société comparante pour un montant total de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), ci-après: (l'"Apport").

La société comparante a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle, restriction ou limitation à la libre conversion de l'Apport conclu entre la Société et la comparante et que des instructions valables ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires afin de réaliser cette conversion.

La preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

Ensuite, l'Associé Unique a décidé d'accepter la souscription et le paiement en nature de l'Apport mentionné ci-dessus pour les deux mille (2.000) parts sociales nouvellement émises.

Quatrième résolution

Afin de refléter la prédite augmentation de capital, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500,- EUR) représenté par deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. RENAULD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12974. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 11 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143078/65.

(090173410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

ADM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.648.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143088/10.

(090173177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Klaustech Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.117.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société a responsabilité limitée de droit italien GLIFAS S.R.L., avec siège social au 2, Via Sabotino, I-24121 Bergamo, constituée le 12 octobre 2009, numéro fiscal CF. 03608680165, immatriculée auprès du registre de commerce de Bergamo sous le numéro 392991,

ici représentée par Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "KLAUSTECH HOLDING S.A."

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX MILLE (310.000) actions d'une valeur nominale de DIX CENTS (EUR 0,10) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; et peut aussi désigner un vice-président et un secrétaire. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée au vice-président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le vingt-huitième jour du mois d'octobre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la société GLIFAS S.r.l., précitée déclare souscrire les trois cent dix mille (310.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Claudio Scola, dottore commercialista, né le 15 février 1940 à Bergamo (Italie), demeurant à I-24121 Bergamo, 34, Viale Vittorio Emanuele II;
 - Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 01 janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri; et
 - Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
 - Monsieur Claudio Scola, prénommé.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Fiduciaire Mevea S. à r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, RCS Luxembourg B 79.262.
5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2014.
6. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 30 juin 2014.
7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143444/179.

(090173958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pharmacos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHARMACOS S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009143097/12.

(090172667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sumbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUMBO S.A.

C. MATHU / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009143103/12.

(090172660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Epopée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.938.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009143105/13.

(090172681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Nemo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.707.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEMO INVESTMENTS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009143107/12.

(090172679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Lunasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.750.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Lunasun S.A.
Signature

Référence de publication: 2009143139/12.

(090172689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Alex Thomas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 87.848.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue de manière extraordinaire le 2 octobre 2009*

- L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2008, de son poste de commissaire aux comptes de la Société, de A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.833).

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188);

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- * M. Alex THOMAS, demeurant au 3, rue Saint Maximin, F-57000 Metz;
- * M. Richard THOMAS, demeurant au 12, route de Thionville, F-57970 Illange;
- * Mme Pierrette THOMAS, demeurant au 2, rue Louis Le Pieux, F-57100 Thionville.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX THOMAS S.A.
Signature

Référence de publication: 2009143194/24.

(090173078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Crakoukass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 131.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009143140/9.

(090172708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

SOMARFI (Société Maritime de Financement) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009143143/9.

(090172707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Bemol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 127.884.

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143144/10.

(090172706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Parthenon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.711.

RECTIFICATIF

Annule et remplace la publication enregistrée et déposée le 10 juin 2009 sous la référence L090083898.04.

Les comptes annuels au 31 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTHENON S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009143145/15.

(090172712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

DBM Biomass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.071.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the eleventh of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EPF Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,
here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the

obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "DBM Biomass S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one thousand (1,000) share quotas of TWELVE EURO AND FIFTY CENTS (12.50 EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are transferable between partners, however any share transfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed par the sole partner, EPF Holdings S.à r.l., prenamed.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager for an unlimited period:

- TCG Gestion S.A., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EPF Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "DBM Biomass S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (12,50 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalite des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, EPF Holdings S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

111430

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par un gérant pour une durée indéterminée:
- TCG Gestion S.A., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822.
- 2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37341. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142974/263.

(090172941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Cardinal Point Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 118.895.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste de d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet au 20 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

HENNUY Pascal.

Référence de publication: 2009143212/11.

(090172991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Fides Life Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 136.297.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143150/10.

(090172732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Fides Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 4, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 131.552.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009143151/10.

(090172730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Ebene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.597.

—
RECTIFICATIF

Annule et remplace la publication enregistrée et déposée le 19/03/2009 sous la référence L090042582.04.
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EBENE S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009143146/15.
(090172714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sasoval, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.355.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour SASOVAL S.à r.l.
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009143147/13.
(090172736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Martin Weber S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.220.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour MARTIN WEBER S.à r.l.
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009143148/13.
(090172735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Lynceus Financial Consult S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 142.687.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour LYNCEUS FINANCIAL CONSULT S. à r. l.
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009143149/13.
(090172733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.302.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Pacific Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 128.302, with a share capital of EUR 137,512,500.- (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on April 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1446 of July 13, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed dated on July 6, 2007, of the same notary, residing in Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2596 of November 14, 2007 and pursuant to a deed dated October 19, 2009 of the same notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) S.M.S. Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 109.745 (S.M.S. Finance), here represented by Gregory Beltrame, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 21, 2009; and

2) Wolf Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 128.303 with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (Wolf Capital), here represented by Gregory Beltrame, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 21, 2009.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company, which is set at one hundred thirty-seven million five hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 137,512,500.-) represented by five million five hundred thousand five hundred (5,500,500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven million, four hundred ninety-seven thousand and five hundred Euro (EUR 137,497,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred thirty-seven million five hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 137,512,500.-), represented by five million five hundred thousand five hundred (5,500,500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of five million four hundred ninety-nine thousand and nine hundred (5,499,900) shares held by S.M.S. Finance with payment of the redemption price of one hundred fifty million six hundred ninety-six thousand and sixty Euro (EUR 150,696,060.-) to S.M.S. Finance;

2. Amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above capital reduction and cancellation of five million four hundred ninety-nine thousand and nine hundred (5,499,900) shares;

3. Amendment of the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the shareholders register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) (ii) to undertake all necessary steps to reimburse the capital to the shareholders and (iii) to execute all formalities in connection with these resolutions, as may be useful; and

4. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

111433

First resolution

The Shareholders of the Company decide to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-seven million four hundred ninety-seven thousand and five hundred Euro (EUR 137,497,500.-) in order to bring the capital from its present amount of one hundred thirty-seven million five hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 137,512,500.-) represented by five million five hundred thousand five hundred (5,500,500.) shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of five million four hundred ninety-nine thousand and nine hundred (5,499,900) shares with payment of the redemption price of one hundred fifty million six hundred ninety-six thousand and sixty Euro (EUR 150,696,060.-) to S.M.S. Finance.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders of the Company decide to amend article 5, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The share capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), represented by six hundred (600) shares in registered form having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Shareholders of the Company further resolve to amend the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes and to grant power and authority to any manager of the Company, acting individually, (i) to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the shareholders register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) (ii) to undertake all necessary steps to reimburse the capital to the shareholders and (iii) to execute all formalities in connection with these resolutions, as may be useful.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Pacific Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 128.302 et ayant un capital social de EUR 137.512.500,- (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1446 du 13 juillet 2007.

Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été amendés suivant un acte daté du 6 juillet 2007, du même notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2596 du 14 novembre 2007 et suivant un acte daté du 19 octobre 2009 du même notaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) S.M.S. Finance S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 109.745 (S.M.S. Finance), représentée par Maître Gregory Beltrame, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2009; et

2) Wolf Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 128.303 avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) (Wolf Capital), représentée

par Maître Gregory Beltrame, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2009.

Les dites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Les parties comparantes désignées ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 137.512.500,-) représenté par cinq millions cinq cent mille cinq cents (5.500.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 137.497.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 137.512.500,-), représenté par cinq millions cinq cent mille cinq cents (5.500.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (5.499.900) parts sociales, et le paiement du prix de rachat de cent cinquante millions six cent quatre-vingt-seize mille soixante Euros (EUR 150.696.060,-) à S.M.S. Finance;

2. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus et l'annulation de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (5.499.900) parts sociales;

3. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement pour (i) procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts annulées dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) (ii) prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux associés et (iii) se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

4. Divers.

III. Les Associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 137.497.500,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-sept millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 137.512.500,-), représenté par cinq millions cinq cent mille cinq cents (5.500.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à un montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (5.499.900) parts sociales, et le paiement du prix de rachat de cent cinquante millions six cent quatre-vingt-seize mille soixante Euros (EUR 150.696.060,-) à S.M.S. Finance.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5, alinéa premier, des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales, nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Troisième résolution

Les Associés de la Société décident également de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement pour (i) procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts annulées dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre), (ii) prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux associés et (iii) se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations, et charges, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

111435

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44763. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143047/178.

(090173076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Grid Architectes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 10A, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 108.140.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143152/14.

(090172729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

L 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.114.

Mandat de commissaire

En date du 24 décembre 2008 PKF Abax Audit, R.C.S. B 142.867 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg est devenu commissaire en remplacement de ABAX AUDIT, R.C.S. B 27.761 ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2012.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2009

Le actionnaires prennent note de la démission de M. Edouard Lux de son mandat d'administrateur catégorie A et nomme en remplacement de ce dernier Madame Brigitte Laschet, employée privée demeurant professionnellement 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009143161/20.

(090173373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 32, Zone d'activité Z.A.R.E.
R.C.S. Luxembourg B 50.517.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143153/14.
(090172728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

KAP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 149.120.

STATUTS

L'an deux mille neuf, Le neuf novembre,
Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- "SITAEI S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:
 - Monsieur Camille KOENER, administrateur de société, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig,
 - Madame Aline CORRA, indépendante, demeurant à L-3513 Dudelange, 9, rue Emile Ludwig,
- 2.- "PAUL INVEST SA", société anonyme, ayant son siège social à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:
 - Monsieur Fernando PASCOLINI, indépendant, demeurant à L-3473 Dudelange, 13, An der Foxenhiel,
 - Monsieur Philippe AULNER, agent d'assurances, demeurant à L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur,

Lesquelles comparantes, représentées comme indiquées ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente, la mise en valeur et la location d'immeubles ou d'éléments immobiliers.

La société peut notamment contracter tous prêts ou crédits, même hypothécaires, en vue du financement de ses acquisitions ou de ses gestions, et se porter caution solidaire et hypothécaire pour tous tiers.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement ou la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "KAP 1 S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).
Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par trois cents (300) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les trois cents (300) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "SITAEI S.A.", prénommée, cent parts sociales	100
2.- "PAUL INVEST SA", prénommée, deux cents parts sociales	200
Total: trois cents parts sociales	300

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Camille KOENER, prénommé,
 - Monsieur Fernando PASCOLINI, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes des deux gérants, y compris pour les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière, et y compris la constitution de caution pour tous tiers.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Koener, A. Corra, F. Pascolini, P. Aulner, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47177. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Référence de publication: 2009143553/94.

(090173954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

The SourceTechdata... S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.044.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143154/14.

(090172727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

The SourceTechdata... S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.044.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009143155/14.

(090172725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

JER Phoenix Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.711.

Il est à noter que Monsieur Ian Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur Daniel Ward et de Monsieur Craig Bass.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Phoenix Holding

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009143207/16.

(090173335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Exegeklektik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.890.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143156/14.

(090172723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Exegeklektik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 117.890.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143157/14.

(090172722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

GEO Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 39.190.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste de d'administrateur avec effet au 31 octobre 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 novembre 2009.

Kiona Holdings Limited
Signature

Référence de publication: 2009143209/12.

(090173026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Yves Steffen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.
R.C.S. Luxembourg B 85.384.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143158/14.

(090172719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Optis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.
R.C.S. Luxembourg B 85.575.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143159/14.

(090172718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Sonoco-Alcore S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.279.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2009.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009143376/12.

(090172863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Salon de Coiffure Steff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 68.701.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009143160/14.

(090172717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Alex Thomas SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 87.848.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- M. Alex THOMAS, demeurant au 3, rue Saint Maximin, F-57000 Metz;
- M. Richard THOMAS, demeurant au 12, route de Thionville, F-57970 Illange;
- Mme Pierrette THOMAS, demeurant au 2, rue Louis Le Pieux, F-57100 Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALEX THOMAS S.A.
Signature

Référence de publication: 2009143193/14.

(090173071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Des Jardins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.
R.C.S. Luxembourg B 94.478.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 octobre 2009

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de six années, leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Monsieur Marc Bemtgen, administrateur, demeurant à Bergem (Luxembourg),
- Madame Mariette Nickels, administrateur, demeurant à Bergem (Luxembourg),
- Monsieur Renato Costantini, administrateur, demeurant à Bleid (Belgique).

Les actionnaires nomment la société anonyme PKF ABAX Audit, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867 comme nouveau commissaire en remplacement de la société WEBER & BONTEMPS (fiduciaire) S.à r.l., 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 80.537. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 5 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009143164/21.

(090173385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.613.

In the year two thousand and nine, on the second day of March.

Before Maitre Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 121.168;

here represented by Olivia Tournier, attorney-at-law, having her professional domicile in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 2 March 2009,

(2) Domitia Infra, a private equity investment fund (fonds commun de placement à risques) represented by its management company OFI SPQR, a company duly incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 1, rue Vernier, F-75017 Paris, France, registered with the Paris trade and companies registry under number 502 203 953;

here represented by Olivia Tournier, attorney-at-law, having her professional domicile in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 2 March 2009.

The appearing parties referred to under items 1. to 2. above are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold together all the shares in the share capital of Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) and its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 138.613 (the Company).

II. The Shareholders consider themselves as duly convened and informed of the agenda, so that the meeting can validly deliberate on the agenda below.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by € 5,926,150.- (five million nine hundred twenty-six thousand one hundred and fifty euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of € 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of € 25.- (twenty-five euro)

each, to € 5,938,650.- (five million nine hundred thirty-eight thousand six hundred and fifty euro) by way of issuance of 237,046 (two hundred thirty-seven thousand forty-six) new shares having a par value of € 25.- (twenty-five euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and full payment of the newly issued shares by contribution in kind of receivables held by the Shareholders against the Company and contribution in cash by a new investor, namely Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, a foundation (stichting) duly established and existing under the laws of the Netherlands with registered offices at Utrechtseweg 91, 3702AA Zeist, the Netherlands, registered with the trade registry (Handelsregister) under number 41179049, duly represented by PGGM Vermogensbeheer B.V., a private company with limited liability ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") acting for and on behalf Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn;

3. subsequent restatement of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase; and

4. miscellaneous.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by five million nine hundred twenty-six thousand one hundred and fifty euro (€ 5,926,150.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, to five million nine hundred thirty-eight thousand six hundred and fifty euro (€ 5,938,650.-) by way of issuance of two hundred thirty-seven thousand forty-six (237,046) new shares having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions and payments of the newly issued shares:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred twenty-eight thousand five hundred seventy (128,570) new shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting in a receivable owned by Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR against the Company corresponding to a portion of a loan granted by Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR to the Company pursuant to a shareholder loan agreement dated December 4, 2008 (the Receivable 1).

It results from the declaration made on 2 March 2009 by Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR and the certificate issued on March 2, 2009 by the sole manager of the Company that, as of the respective date of such declaration and certificate:

- Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR is the holder of the Receivable 1;
- the Receivable 1's worth is at least three million two hundred fourteen thousand, two hundred and fifty euro (€ 3,214,250.-);
- the Receivable 1 is certain and due for payment without deduction;
- the Receivable 1 is free of any restrictions, pledge, usufruct or lien limiting its transferability or reducing its value and the Receivable 1 is not subject to any attachment; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Receivable 1 to be contributed to the Company have been or will be accomplished by Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR in cooperation with the Company.

Said declaration and certificate referred to above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with such deed with the registration authorities.

(2) Domitia Infra, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twenty five thousand thirty two (25,032) new shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting in a receivable owned by Domitia Infra against the Company corresponding to a portion of a loan granted by Domitia Infra to the Company pursuant to a shareholder loan dated February 5, 2009 (the Receivable 2).

It results from the declaration made on 2 March 2009 by Domitia Infra and the certificate issued on 2 March 2009 by the manager of the Company that, as of the respective date of such declaration and certificate:

- Domitia Infra is the holder of the Receivable 2;
- the Receivable 2's worth is at least six hundred twenty-five thousand eight hundred euro (€ 625,800.-);
- the Receivable 2 is certain and due for payment without deduction;
- the Receivable 2 is free of any restrictions, pledge, usufruct or lien limiting its transferability or reducing its value and the Receivable 2 is not subject to any attachment; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Receivable 2 to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Domitia Infra in cooperation with the Company.

Said declaration and certificate referred to above, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with such deed with the registration authorities.

(3) Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, a foundation (stichting) duly established and existing under the laws of the Netherlands, with registered offices at Utrechtseweg 91, NL-3702AA Zeist, the Netherlands, with registration number 41179049, duly represented by PGGM Vermogensbeheer B.V., a private company with limited liability ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid") acting for and on behalf Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, here represented by Olivia Tournier, attorney-at-law, having her professional domicile in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 2 March 2009, declares to subscribe for eighty three thousand, four hundred and forty-four (83,444) new shares and to fully pay them up by a contribution in cash of an aggregate amount of two million, eighty six thousand, one hundred euro (€ 2,086,100.-) which is at the disposal of the Company as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a result of the above, the Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company further to the share capital increase is as follows:

Shareholder	Number of Shares
Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR	129,069
Domitia Infra	25,033
Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn	83,444
Total:	237,546

Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, further participates in the general meeting as a shareholder of the Company and may use the voting rights attached to the shares subscribed for by it, so that the Shareholders shall henceforth include Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn.

Second resolution

The Shareholders resolve to restate Article 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The share capital is set at five million, nine hundred thirty-eight thousand, six hundred and fifty euro (€ 5,938,650.-) represented by two hundred thirty-seven thousand five hundred forty-six (237,546) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise the sole manager of the Company, or any employee of CACEIS Bank Luxembourg, each of them with full power of substitution, to proceed on their behalf with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and with any formalities required in order to perfect the issuance of the shares.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 4,650.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille neuf, le deux mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.168;

ici représentée par Olivia Tournier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 2 mars 2009,

(2) Domitia Infra, un fonds commun de placement à risques représenté par sa société de gestion OFI SPQR, une société constituée et régie selon les lois de France, ayant son siège social 1, rue Vernier, F-75017 Paris, France, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 502 203 953;

ici représentée par Olivia Tournier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 2 mars 2009.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. et 2. sont désignées ci-après comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales du capital social de Meridiam Infrastructure A2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de € 12.500 (douze mille cinq cents euros) et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.613 (la Société).

II. Les Associés se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui suit.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de EUR 5.926.150,- (cinq millions neuf cent vingt-six mille cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 5.938.650,- (cinq millions neuf cent trente-huit mille six cent cinquante euros) par l'émission de 237.046 (deux cent trente-sept mille quarante-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises par un apport en nature de créances détenues par les Associés envers la Société et apport en numéraire par un nouvel investisseur, Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, une fondation (stichting) constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrechtseweg 91, NL-3702AA Zeist, Pays-Bas, numéro d'immatriculation 41179049, dûment représentée par PGGM Vermogensbeheer B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), agissant au nom et pour le compte de Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn;

3. modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus; et

4. divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de cinq millions neuf cent vingt-six mille cent cinquante euros (5.926.150,- €) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, à cinq millions neuf cent trente-huit mille six cent cinquante euros (5.938.650,- €) par l'émission de deux cent trente sept mille quarante-six (237.046) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération des nouvelles parts sociales émises:

(1) Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 128.570 (cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance détenue par Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR sur la Société correspondant à une partie d'un prêt accordé par Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR à la Société en vertu d'un contrat de prêt conclu en date du 4 décembre 2008 (la Créance 1).

Il résulte de la déclaration faite en date du 2 mars 2009 par Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR et du certificat issu en date du 2 mars 2009 par le gérant unique de la Société que, à compter de la date de cette déclaration et de ce certificat:

- Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR est le titulaire de la Créance 1;
- la valeur de la Créance 1 est au moins de trois millions deux cent quatorze mille deux cent cinquante euros (3.214.250,- €);
- la Créance 1 est certaine et exigible, sans aucune déduction;
- la Créance 1 est libre de toute restriction et de tout nantissement, usufruit ou autre droit limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur et la Créance 1 n'est pas soumise à une quelconque saisie; et
- toutes les formalités relatives au transfert de la propriété juridique de la Créance 1 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR en coopération avec la Société.

La déclaration et le certificat mentionnés ci-dessus, après avoir été dûment signés ne varietur par le titulaire de la procuration et le notaire soussigné seront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

(2) Domitia Infra, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille trente-deux (25.032) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance détenue par Domitia Infra contre la Société correspondant à une partie d'un prêt accordé par Domitia Infra à la Société en vertu d'un contrat de prêt conclu en date du 5 février 2009 (la Créance 2).

Il résulte de la déclaration faite en date du 2 mars 2009 par Domitia Infra et du certificat issu en date du 2 mars 2009 par le gérant de la Société que, à compter de la date de cette déclaration et de ce certificat:

- Domitia Infra est le titulaire de la Créance 2;
- la valeur de la Créance 2 est au moins de six cent vingt-cinq mille huit cents euros (625.800,- €);
- la Créance 2 est certaine et exigible, sans aucune déduction;
- la Créance 2 est libre de toute restriction et de tout nantissement, usufruit ou autre droit limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur et la Créance 2 n'est pas soumise à une quelconque saisie; et
- toutes les formalités relatives au transfert de la propriété juridique de la Créance 2 apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Domitia Infra en coopération avec la Société.

La déclaration et le certificat mentionnés ci-dessus, après avoir été dûment signés ne varietur par le titulaire de la procuration et le notaire soussigné seront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

(3) Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, une fondation (stichting) constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Utrechtseweg 91, NL-3702AA Zeist, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre du commerce (handelsregister) sous le numéro 41179049, dûment représentée par PGGM Vermogensbeheer B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), agissant au nom et pour le compte de Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, représentée ici par Olivia Tournier, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 2 mars 2009, déclare souscrire à quatre vingt-trois mille quatre cent quarante-quatre (83.444) nouvelles parts sociales et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de deux millions quatre-vingt-six mille cent euros (2.086.100,- €), qui se trouve à la disposition de la Société comme cela a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

En conséquence, les Associés décident d'enregistrer que l'actionnariat dans la Société suite à l'augmentation du capital social se présente ainsi:

Associé	Nombre de parts sociales
Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR	129.069
Domitia Infra	25.033
Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn	83.444
Total:	<u>237.546</u>

Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn, participe désormais à l'assemblée générale en qualité d'associé de la Société et peut exercer les droits de votes attachés aux parts sociales qu'elle a souscrites, de telle sorte que les Associés incluent dorénavant Stichting Pensioenfonds Zorg en Welzijn.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cinq millions neuf cent trente-huit mille six cent cinquante euros (5.938.650,- €) représenté par deux cent trente-sept mille cinq cent quarante-six (237.546) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et d'autoriser et donner pouvoir au gérant unique de la Société, ou tout employé de CACEIS Bank Luxembourg afin de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, ainsi qu'à toute formalité requise afin de permettre l'émission des parts sociales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 4.650,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Tournier, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mars 2009. Relation: LAC/2009/8808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire définitif des minutes de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009143508/268.

(090173967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.733.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la société le 12 mai 2009

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Germavest Real Estate

Signature

Référence de publication: 2009143195/15.

(090173083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Alpha Sintered Metals International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 137.122.

—
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société
tenue au siège social le 2 novembre 2009*

L'actionnaire unique décide de prendre acte, avec effet immédiat, de la démission de Monsieur Mihai Atudorei de son poste de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Sintered Metals International

Signature

Référence de publication: 2009143197/15.

(090173099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.932.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 11 avril 2007

L'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:

- Monsieur Stéphane Weyders, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Monsieur Luc Argand, résidant au 6, rue Ballot, CH-1206 Genève.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 12 juin 2008

L'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation par le Conseil d'Administration tenu le 25 janvier 2008 au poste d'administrateur de la société Monsieur Christophe Laguerre, né le 26 mai 1964 à Saint-Mard (Belgique), résidant au 132, rue des Romains, L-8041 Strassen, avec effet au 25 janvier 2008 pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE DE LA PÉTRUSSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009143198/20.

(090173103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Beggen Invest Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 116.068.

Il résulte, d'une lettre adressée à la société en date du 11 novembre 2009, que la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
BEGGEN INVEST HOLDCO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009143204/15.

(090173204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Skandinaviska Enskilda Banken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.831.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 10 août 2009

Le conseil d'administration a décidé:

- De coopter Monsieur Peter René KUBICKI, demeurant au 6A, Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg/Kirchberg en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration de Skandinaviska Enskilda Banken S.A. (la "Banque") à partir du 1^{er} septembre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010;
- De déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter KUBICKI, prénommé, et de le nommer administrateur-délégué de Skandinaviska Enskilda Banken S.A. (la "Banque") pour la durée de son mandat d'administrateur;
- De conférer à Monsieur Peter KUBICKI tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion journalière de la Banque et pour la représenter dans le cadre de cette gestion ainsi qu'un pouvoir de signature de catégorie A.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009143205/20.

(090173226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Red Lion International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.112.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat à la Cour, née à Luxembourg le 19 février 1981, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

2. Maître Lars GOSLINGS, "Advocaat", avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, né à Luxembourg le 4 mai 1976, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Red Lion International Management S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes activités d'exécution de mandats d'administrateur ou de gérant, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société pourra accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois administrateurs au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 1^{er} mardi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, les comparants, à savoir Maître Nathalie WEBER-FRISCH et Maître Lars GOSLINGS, prénommés, déclarent souscrire aux quatre cents (400) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1.- Maître Nathalie WEBER-FRISCH, préqualifiée, deux cents	(200) actions
2.- Maître Lars GOSLINGS, préqualifié, deux cents (200) actions	<u>(200) actions</u>
TOTAL: QUATRE CENTS ACTIONS	(400) actions

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 1.250,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Léonard Engelbertus DE WAAL, administrateur de sociétés, né à S'Gravenhage (Pays-Bas) le 21 octobre 1947, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier.

b) Maître Nathalie WEBER-FRISCH, prénommée.

c) Maître Lars GOSLINGS, prénommé.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- Madame Silvia LOPEDOTE, comptable, née à Ettelbruck le 23 février 1979, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Leonard Engelbertus DE WAAL, prénommé;

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

4.- Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. WEBER-FRISCH, L. GOSLINGS, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2009. Relation: MER/2009/1909. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 octobre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009143448/215.

(090173848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.050,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009143415/13.

(090172927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.543.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "APEF 5 - IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

2. "APEF 5 - JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

3. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

4. "APEF 5 - PULSAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

5. "APEF 5 - PIXYS US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

6. "APEF 5 - SYMA US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

all here represented by Mr. Nicolas DUMONT, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of six proxies, hereto annexed.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders are the sole shareholders of "SKYSCRAPER S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg) under Section B number 147.543 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 1694 dated 2 September 2009 (the "Company").

The Shareholders, representing 100% (one hundred percent) of the share capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight million four hundred and seventy thousand euro (EUR 8,470,000.-) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-thousand euro (EUR 30,000.-) to an amount of eight million five hundred thousand euro (EUR 8,500,000.-), through the issue of (i) six million four hundred and thirty-four thousand two hundred and twenty-seven (6,434,227) new class "A" shares and (ii) two million thirty-five thousand seven hundred and seventy-three (2,035,773) new class "B" shares of one euro (EUR 1.-) each, by contribution in cash.

Second resolution

The Shareholders resolves to approve the subscription of the New Shares as follows:

1. APEF 5 - IZAR CI L.P., prenamed, two million thirteen thousand four hundred and two class "A" shares 2,013,402 class "A" shares
2. APEF 5 - JABBAH CI L.P., prenamed, one million two hundred and seventy-five thousand one hundred and fifty-five class "A" shares 1,275,155 class "A" shares
3. APEF 5 - KUMA CI L.P., prenamed, one million one hundred and seventy-four thousand four hundred and eighty-five class "A" shares 1,174,485 class "A" shares
4. APEF 5 - PULSAR CI L.P., prenamed, three hundred and fifty-six thousand three hundred and seventy-nine class "A" shares 356,379 class "A" shares
5. APEF 5 - PIXYS US L.P., prenamed, two million thirty-five thousand seven hundred and seventy-three class "B" shares 2,035,773 class "B" shares
6. APEF 5 - SYMA US L.P., prenamed, one million five hundred and fifty-four thousand seven hundred and ninety-four class "A" shares 1,554,794 class "A" shares
7. ZEBRA BIS S.C., an investment company having its registered office at 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the register of commerce of Versailles under N° 503 206 377 RCS Versailles represented by Mr Nicolas DUMONT, previously named, by virtue of a proxy form hereto annexed, Sixty thousand twelve class "A" shares 60,012 class "A" shares

Total: six million four hundred and thirty-four thousand two hundred and twenty-seven class "A" shares 6,434,227 class "A" shares

and

two million thirty-five thousand seven hundred and seventy-three (2,035,773) new class "B" shares 2,035,773 class "B" shares

The existing shareholders resolve to waive any preferential subscription right they might have with respect to the New Shares issued by the Company.

The amount of eight million four hundred and seventy thousand euro (EUR 8,470,000.-) is at the free disposal of the Company, which is expressly acknowledged by the notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to individually, under its sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the share capital increase.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles as follows:

"The share capital is fixed at eight million five hundred thousand euro (EUR 8,500,000.-), divided into six million four hundred and fifty-six thousand nine hundred and forty-seven (6,456,947) class "A" shares and two million forty-three thousand fifty-three (2,043,053) class "B" shares of one euro (EUR 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately four thousand five hundred euro.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Sanem, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who reads and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. "APEF 5 - IZAR CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

2. "APEF 5 - JABBAH CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

3. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

4. "APEF 5 - PULSAR CI L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

5. "APEF 5 - PIXYS US L.P.", un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

6. "APEF 5 - SYMA US L.P." un "limited partnership" organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un "limited partnership" organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

tous représentés par Monsieur Nicolas DUMONT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé, ci-annexées.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés sont les seuls associés de "SKYSCRAPER S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la Section B numéro 147.543 et constituée par un acte du notaire soussigné en date du 29 juillet 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 1694 daté du 2 septembre 2009 (la "Société").

Les Associés représentant 100% (cent pour cent) du capital social, sont autorisés à voter et demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de huit millions quatre cent soixante-dix mille euros (EUR 8.470.000,-) de façon à porter le capital social de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000,-), par voie d'émission de six millions quatre cent trente-quatre mille deux cent vingt-sept (6.434.227) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux millions trente-cinq mille sept cent soixante-treize (2.035.773) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société d'un euro (EUR 1,-) chacune par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales comme suit:

1. APEF 5 - IZAR CI L.P., prénommée, Deux millions treize mille quatre cent deux parts sociales de catégorie "A" 2.013.402 parts sociales de catégorie "A"

2. APEF 5 - JABBAH CI L.P., prénommée, Un million deux cent soixante-quinze mille cent cinquante-cinq parts sociales de catégorie "A" 1.275.155 parts sociales de catégorie "A"

3. APEF 5 - KUMA CI L.P., prénommée, Un million cent soixante-quatorze mille quatre cent Quatre-vingt-cinq parts sociales de catégorie "A" 1.174.485 parts sociales de catégorie "A"

4. APEF 5 - PULSAR CI L.P., prénommée, Trois cent cinquante-six mille trois cent Soixante-dix-neuf parts sociales de catégorie "A" 356.379 parts sociales de catégorie "A"

5. APEF 5 - PIXYS US L.P., prénommée, Deux millions trente-cinq mille sept cent Soixante-treize parts sociales de catégorie "B" 2.035.773 parts sociales de catégorie "B"

6. APEF 5 - SYMA US L.P., prénommée, Un million cinq cent cinquante-quatre mille Sept cent quatre-vingt-quatorze parts sociales de catégorie "A" 1.554.794 parts sociales de catégorie "A"

7. ZEBRA BIS S.C., une société d'investissement ayant son siège au 40, rue Desaix, 78800 Houilles, France, inscrite au Registre de Commerce de Versailles sous le numéro no. 503 206 377 RCS Versailles, représenté par Monsieur Nicolas DUMONT, précité par vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, Soixante mille douze parts sociales de catégorie "A" 60.012 parts sociales de catégorie "A"

Total: six millions quatre cent trente-quatre mille deux cent vingt-sept parts sociales de catégorie "A" 6.434.227 parts sociales de catégorie "A"

et

deux millions trente-cinq mille sept cent soixante-treize de catégorie "B" 2.035.773 parts sociales de catégorie "B"

Les associés existants décident de renoncer à tout droit préférentiel de souscription qu'ils pourraient avoir au regard des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société.

Le montant de huit millions quatre cent soixante-dix mille euros (EUR 8.470.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce que le notaire constate expressément.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société, de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille Euros (8.500.000,- EUR) divisé en six millions quatre cent cinquante-six mille neuf cent quarante-sept (6.456.947) parts sociales de catégorie "A" et de deux millions quarante-trois mille cinquante-trois (2.043.053) parts sociales de catégorie "B" d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Coût

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, à quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: N. DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12995. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143511/214.

(090173417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Fluxen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.660.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs John SEIL et Thierry FLEMING ne sont pas renouvelés.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009143206/24.

(090173241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Klingenberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.330.

Koordinierte Statuten nach einer Ausserordentliche Generalversammlung vom 15. Juli 2009, Nummer 330 vor dem Notar Jacques DELVAUX, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt absetzen im Handelsregister.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009143406/10.

(090172765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Librefort A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 65.468.

Les comptes annuels au 21 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009144310/10.

(090172049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.
